

0600004D
ACADEMIE D'AMIENS
LYCEE PROFESSIONNEL LES JACOBINS
2 RUE VINCENT DE BEAUVAIS
60000 BEAUVAIS
Tel : 0344450088

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Dégradation - modalités de réparation

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/09/2019
Réuni le : 24/09/2019
Sous la présidence de : Xavier Mouchard
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Dégradation modalités de réparation : Le conseil d'administration adopte le texte suivant :
"En cas de dégradation, une facture de réparation pour remise à l'état initial sera systématiquement établie.
Deux cas de figures sont possibles :
- soit une facture d'intervention si le lycée fait appel à une entreprise extérieure à l'établissement
soit une facture d'achats de matériels, matériaux si la réparation peut être effectuée par le personnel du lycée.
Si la dégradation a été occasionnée en réunion, le montant de la facture de réparation pour remise à l'état initial sera divisée à parts égales par le nombre de participants."

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0